

ARRETE PROVISOIRE
A2024-17

PROLONGATION DE L'ARRETE PROVISOIRE A2024-07

RESTRICTION DE CIRCULATION

RD 186 / pont Georges Pompidou - avenue Charles de Gaulles

Le Maire de la Commune du Pecq,

VU le Code de la route, notamment les articles L411-1 à L411-6, R110-2, R411-2, R411-8, R411-25, R411-26,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-24, L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

VU l'arrêté et l'instruction interministériels sur la signalisation routière,

VU l'arrêté A2024-06 en date du 12 février 2024 donnant délégation temporaire de signature à Madame Nicole WANG, Adjoint au Maire, du 19 au 23 février 2024 inclus,

CONSIDERANT la demande de prolongation d'arrêté de l'entreprise EIFFAGE pour la remise en état du garde-corps accidenté, sur la Route Départementale 186 du pont Georges Pompidou en direction de l'avenue Charles de Gaulle - 78230 LE PECQ, 1 journée entre le 24 février et le 1^{er} mars 2024.

CONSIDERANT la nécessité d'assurer le bon déroulement de ces travaux et d'assurer la sécurité des usagers,

ARRETE

ARTICLE 1 :

La voie descendante sera neutralisée et basculée sur la voie montante de gauche.

La vitesse est limitée à 30 km/h.

Le cheminement des piétons sera dévié sur le trottoir opposé.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté prolonge les dates indiquées sur l'arrêté A2024-07.

La mesure décrite à l'article précédent s'appliquera 1 journée entre le 24 février et le 1^{er} mars 2024.

ARTICLE 3 :

La signalisation et la pré-signalisation nécessaires à la matérialisation du présent arrêté seront assurées par les soins de l'entreprise EIFFAGE.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie, les Agents de la Police Municipale, Monsieur le Directeur des Services Techniques et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la notification.

Fait au Pecq, le 22 février 2024,



Pour le Maire,
Par délégation,

Nicole WANG
Adjointe au Maire

VILLE DU PECQ

13 bis quai Maurice Berteaux - 78230 LE PECQ

Tél. : 01 30 61 21 21 - Fax : 01 30 61 52 54

Courriel : mairie@ville-lepecq.fr - Portail officiel : ville-lepecq.fr

SUIVEZ-NOUS SUR :  